

Cote du document: EB 2012/LOT/P.13
Date: 9 novembre 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Mémoire du Président

Proposition de financement supplémentaire en faveur de la République fédérale démocratique du Népal pour le

Projet Fonds pour la réduction de la pauvreté – Phase II

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Benoit Thierry
Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2234
courriel: b.thierry@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement supplémentaire, sous la forme d'un prêt et d'un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD), en faveur de la République fédérale démocratique du Népal pour le Projet Fonds pour la réduction de la pauvreté – Phase II, telle qu'elle figure au paragraphe 16, et les modifications à l'accord de don relatif au projet, telles qu'elles figurent au paragraphe 12.

Mémoire du Président

Proposition de financement supplémentaire en faveur de la République fédérale démocratique du Népal pour le Projet Fonds pour la réduction de la pauvreté – Phase II

I. Contexte

1. Le Fonds pour la réduction de la pauvreté (FRP) est né comme instrument de développement à l'initiative des communautés afin d'affronter les problèmes connexes de pauvreté rurale et d'exclusion sociale. En avril 2004, l'Association internationale de développement (IDA) a octroyé un don de 15 millions d'USD pour le financement du Projet Fonds pour la réduction de la pauvreté – Phase I (FRP I). Celui-ci était conçu comme un projet pilote mis en œuvre dans six districts sélectionnés sur la base de leur indicateur du développement humain, de leur localisation géographique et du fait qu'il s'agissait ou non de zones touchées par des conflits. À l'issue de la phase initiale d'organisation du FRP, le rythme d'exécution du projet s'est rapidement accéléré du fait des demandes plus importantes que prévu – et en constante augmentation – des communautés rurales. À la suite du processus de paix et des accords conclus entre les partis politiques, on a observé une volonté nouvelle de s'attaquer à l'inégalité et à la pauvreté dans le pays. Le FRP II utilisera les mêmes techniques de ciblage et les mêmes profils de bénéficiaires que la première phase, mais il étendra progressivement sa portée à l'ensemble du pays, au rythme de 15 districts supplémentaires chaque année.
2. Le FIDA apporte son appui au FRP II depuis 2007: le projet a été approuvé par le Conseil d'administration le 13 décembre 2007, avec un financement de 2,5 millions de DTS sous la forme d'un don au titre du CSD (équivalant à 4 millions d'USD). Le FRP II a comme objectif de développement l'amélioration des conditions de vie, des moyens de subsistance et du pouvoir d'action des ruraux pauvres, en particulier des groupes habituellement marginalisés pour des raisons liées au sexe, à l'appartenance ethnique, à la caste ou à la localisation. Le FRP II a pour but de promouvoir des améliorations dans les domaines de l'infrastructure et des activités génératrices de revenus, et une participation accrue des citoyens à la prise de décisions communautaires. Des emplois sont créés par le biais des activités génératrices de revenus et des infrastructures communautaires.
3. Compte tenu de la bonne performance, en termes financiers comme en termes techniques, du projet, qui a réussi à atteindre les groupes cibles et à accroître les niveaux de revenus et de bien-être de leurs membres, la Banque mondiale a approuvé une allocation supplémentaire de 65 millions d'USD, à laquelle s'ajoute un montant complémentaire de 10 millions d'USD, financé par le fonds fiduciaire multidonateur du Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale. Dans le même temps, la date d'achèvement du projet a été reportée au 30 juin 2014, et la date de clôture du don au 31 décembre 2014.

II. Justification et raison d'être

4. Les réalisations sont dans l'ensemble remarquables et, dans ce contexte, le principal défi auquel sera confronté le FRP au cours des prochaines années sera celui d'assurer la durabilité des avantages obtenus par les groupes cibles. La Banque mondiale envisage actuellement le financement d'une troisième et dernière phase (2013-2016), qui appuierait l'extension du FRP à la totalité du pays, mais ouvrirait également la voie à une intégration du projet au sein des institutions et des mécanismes gouvernementaux.
5. Dans ce contexte, le financement supplémentaire proposé par le FIDA servira à financer les mêmes activités que celles prévues à l'origine. Il appuiera le renforcement de la durabilité des réalisations du FRP dans quatre domaines clés, déterminés conjointement avec le groupe cible: i) *institutions à assise communautaire*: les innombrables organisations communautaires (OC) créées par le FRP dépendent encore dans une large mesure des organisations partenaires qui les aident à atteindre leurs objectifs. Une approche organisée est nécessaire pour renforcer l'autonomie des OC par le biais d'une autonomisation progressive et d'une fédération au sein de coopératives, de réseaux ou de petites entreprises, et par l'amélioration des liaisons avec les organismes publics locaux et les prestataires de services à l'échelon local; ii) *filiales commerciales*: les activités génératrices de revenus sont extrêmement diversifiées et ne tiennent guère compte de la demande au-delà des marchés locaux. Afin d'accroître durablement leurs revenus, les membres des OC auront besoin d'une meilleure information sur le marché pour créer des groupes de production, développer des entreprises en réponse à la demande du marché et avoir accès à des marchés rémunérateurs. Le FRP a récemment adopté à cet effet un nouveau domaine de développement fondé sur les activités; iii) *accès aux services financiers*: le taux moyen de remboursement des fonds renouvelables est peu élevé (76%), et le taux d'intérêt moyen, à 6%, est également modeste. Par ailleurs, avec un nombre réduit de membres, un faible volume d'affaires et des ressources internes aussi limitées que leur capacité de gestion, il est peu probable que les fonds renouvelables de la plupart des OC puissent devenir durables. Les OC doivent améliorer la gestion de leurs fonds renouvelables pour prévenir l'érosion de ces fonds, mais les efforts en ce sens doivent être complétés par un renforcement des liaisons avec des institutions financières durables du secteur coopératif ou du secteur bancaire; et iv) *ciblage*: quelques communautés très marginalisées (représentant environ 2% de la population cible) ne bénéficient pas des services du projet à cause de facteurs socioculturels particuliers. Des mesures spéciales seront prises pour atteindre ce groupe cible spécifique dans le cadre d'une nouvelle stratégie récemment adoptée par le FRP.
6. Le FIDA contribuera à la durabilité des réalisations du FRP en mettant en place un système de gestion des savoirs pour saisir et analyser les bonnes pratiques dans les quatre domaines décrits ci-dessus et pour promouvoir leur transposition à plus grande échelle dans l'ensemble du projet, en utilisant une gamme d'instruments de partage des savoirs. Le FIDA appuiera également l'accès durable des OC et de leurs membres à des ressources financières grâce au renforcement de la capacité de ces OC de gérer efficacement leurs fonds renouvelables et de se raccorder au secteur financier formel. Bien que la contribution du FIDA soit de taille modeste, la conception proposée devrait apporter une nette valeur ajoutée au FRP en établissant les approches, la capacité et les outils qui appuieront la transposition à plus grande échelle, y compris dans les nouveaux domaines d'intervention du FRP.

III. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

7. Le projet continuera à tenir les comptes et les relevés financiers conformément aux pratiques comptables appropriées. Il suivra la pratique adoptée par d'autres projets du FIDA au Népal, c'est-à-dire celle de la comptabilité en partie double. Le projet se

conformera par conséquent au système comptable du Gouvernement népalais, et tiendra également un grand livre et un registre distincts où seront inscrites les dépenses du projet par catégorie, composante du projet, sous-composante ou activité.

8. **Flux de fonds.** Un compte spécial supplémentaire, par lequel transitera le financement supplémentaire du FIDA, sera ouvert auprès d'une banque acceptable pour le FIDA.
9. **Audits.** Le FIDA exige que les comptes de projet consolidés soient vérifiés, conformément aux normes d'audit acceptables pour le Fonds et à ses Directives relatives à l'audit des projets, par des auditeurs indépendants acceptables pour le Fonds.

IV. Coût et financement du projet

10. On estime à environ 11,26 millions d'USD le total des dépenses supplémentaires du projet (financement supplémentaire). Ces dépenses seront financées conjointement par le Népal (pour un montant d'environ 1,26 million d'USD pour couvrir les impôts et taxes) et par le FIDA. Compte tenu du statut du Népal dans le contexte du CSD, le financement supplémentaire sera fourni en deux parts égales, 50% sous la forme d'un prêt et 50% sous la forme d'un don: le prêt et le don au titre du CSD seront chacun d'un montant équivalant à 3,25 millions de DTS (environ 5 millions d'USD), soit un total de 6,5 millions de DTS (équivalant à 10 millions d'USD). Le prêt sera accordé à des conditions particulièrement favorables et assorti d'une commission de service de 0,75% l'an sur une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans.
11. Le financement supplémentaire sera alloué aux catégories de dépenses suivantes: i) renforcement des capacités et assistance technique (6,8%); ii) fonds renouvelables (17,8%); iii) formation et ateliers (59,9%); iv) équipement (2,7%); v) dépenses de fonctionnement (4,4%); et vi) non affecté (8,4%).

V. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de don

12. Une fois obtenu l'assentiment du Conseil d'administration, l'accord de don, y compris ses annexes 1 et 2, sera amendé de manière à tenir compte du financement supplémentaire et des autres modifications requises. Les amendements concernent, entre autres, le report au 30 juin 2017 de la date d'achèvement du projet et au 31 décembre 2017 de la date de clôture du financement. Ce financement supplémentaire n'implique aucune modification de la description du projet, étant donné qu'il sera utilisé pour financer les activités initialement prévues.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

13. Un amendement à l'actuel accord de don entre la République fédérale démocratique du Népal et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement supplémentaire proposé sera consenti au pays bénéficiaire.
14. La République fédérale démocratique du Népal est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
15. Je certifie que le financement supplémentaire proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

VII. Recommandation

16. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement supplémentaire proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République fédérale démocratique du Népal un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à trois millions deux cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (3 250 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République fédérale démocratique du Népal un don supplémentaire au titre du CSD d'un montant équivalant à trois millions deux cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (3 250 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze